



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM DU PAYS CREUSOIS 31 PLACE BONNYAUD 23000 GUERET

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Mr Antonin LAFONT, gérant de la société SARL A.L ASSINISSEMENT, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 41 GRANDE RUE 23150 AHUN, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mr Antonin LAFONT
Nombre de parts	4500
Montant versé	4 500 €
2e associé	SAS LAFONT
Nombre de parts	500
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 novembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Pascal JOUANDEAU
Chargé d'Affaires Professionnels

JST06

lu et approuvé

[Signature]

Crédit Mutuel
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Creusois
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'Assurances - n° ORIAS 07 003 758
31, place Bonnyaud - 23000 Guéret
Tél. 05 55 52 00 13 (prix d'un appel local)
Fax 05 55 52 35 22 - SIREN 318 200 029 RCS Guéret